

23 DEC. 2024

*2024*

000319

Madame Françoise MIDALI  
Maire  
Hôtel de Ville  
4 Place de la Mairie  
38570 GONCELIN

Grenoble, le

19 DEC. 2024

Suivi par : Yao SAGNA – 04 85 59 54 85 – yao.sagna@smmag.fr  
Service Projets Observation et Prospective – Unité Projets  
Nos références : POP/ n° SMMAG\_LT24\_474  
Vos références : Votre courrier du 28/10/2024

Lettres-en recommandée avec accusé de réception n° 1A 172 212 25518

## Objet : Dossier de modification simplifiée N°1 du règlement du PLU de Goncelin

*Chère* Madame le Maire, *chère Françoise,*

Dans le cadre du projet de modification simplifiée N°1 du règlement du PLU de la commune de Goncelin, le Syndicat Mixte des Mobilités de l'Aire Grenobloise (SMMAG) a été consulté au regard des projets qu'il porte sur le secteur.

En réponse à votre courrier en date du 31 octobre 2024, demandant l'avis du SMMAG concernant les nouvelles dispositions, nous confirmons par le présent courrier que la proposition faite par nos services a été prise en compte, notamment par l'intégration de deux nouveaux emplacements réservés pour le projet de liaison inter-rives Le Touvet-Goncelin en lien avec le projet du Pôle d'Echanges Multimodal de Goncelin

Les services du SMMAG restent à votre entière disposition en tant que de besoin.

Je vous prie d'agréer, Madame le Maire, l'expression de mes salutations les meilleures.

*Merci pour l'attention portée.*

Le Président,

*Bien amicalement,*



Sylvain LAVAL